

Commission de Suivi de Site (CSS)

SEDE - commune de Tarascon

réunion du 13 février 2024

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 12 FEVRIER 2024

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

Cécile LENGLET	SOUS-PREFETE D'ARLES PREFECTURE DU GARD	Présente
Florence GERBAUDO Vincent BENOIT-LIZON	DREAL PACA	Présents
Romane MORISSON	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES ARS PACA DDTM	Représentés Présente

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

Fabien BOUILLARD	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Serge MANNONI	COMMUNE DE TARASCON	Présent
Jean-Pierre PERIGNON	COMMUNE DE BEUCAIRE	
Lucien LIMOUSIN	ACCM	
Roland PORTELA	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	
Pierre RAVIOL	SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT SYMADREM	

Suppléants

Francis DEMISSY	COMMUNE DE TARASCON	
Serge RIOUSSET	COMMUNE DE TARASCON	
Max SOULIER	COMMUNE DE BEUCAIRE	Présent
Clotilde MADELEINE	ACCM	
Mandy GRAILLON	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	
Gilles DUMAS	SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL D'AMENAGEMENT SYMADREM	

COLLEGE « RIVERAINS »

Titulaires

	ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER MARLY	
Bruno EMERIC	SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE TARASCON	
Marie REGUIS	SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE	
Philippe CHANSIGAUD	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT RURAL	Présent
Bernard CATHELAN	LIGUE DE DEFENSE DES ALPILLES	
Martine HAGUENIN	ECOLE PRIVEE DU PETIT CASTELET	
Annick BLANC	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Présente
Thierry MAZOYER	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, CENTRE DE DETENTION DE TARASCON	Présent
Alexandre REGNIER	ASSOCIATION LES FLAMANDS ROSE DU TREBON	Présent

Suppléants

	ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER MARLY	
Alexandre COUTURIER	SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE TARASCON	Présent
Jean-Francis GOSSELIN	SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE	
Laurence CAILLIERET	ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT RURAL	
Marcel VALETTE	ECOLE PRIVEE DU PETIT CASTELET	Présent
Jean-Luc MOYA	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	

Bruno GAUTHIER	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, CENTRE DE DETENTION DE TARASCON	
Bruno SCHICKELE	ASSOCIATION LES FLAMANDS ROSE DU TREBON	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaire

Jean-Christophe PEROT	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	Présent
Etienne BUISSON	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	Présent

Suppléants

Eric FIORI	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	Présent
Jean-Christophe GAMARRA	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

Damien SAYAG	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	Présent
Noureddine KADDOUR HEMISSI	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	

Suppléants

Frédéric DEBRET	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	
Mickaël MONITOR	SOCIETE SEDE ENVIRONNEMENT	

EXPERTS

Jean-Baptiste POINTOUT	SDIS 13	Présent
Bérendère LAMRIBEN	CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	Présente
Sébastien MATHIOT	ATMOSUD	Présent

SECRETARIAT

Mélanie TREGLIA	CYPRES	Présente
-----------------	--------	----------

AUTRES PRESENTS NON NOMMES DANS L'ARRETE PREFECTORAL

Caroline RAVIOL	SOUS-PREFECTURE D'ARLES	Présente
Naoual BENGENDIZ	SOUS-PREFECTURE D'ARLES	Présente

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM

Nombre de membres : 25

Quorum : 13 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 17 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ETAT (6 VOIX/PERS.) :	3 PRESENT - 1 POUVOIR	24 VOIX	(/36)
COLLEGE COLLECTIVITES (6 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR	18 VOIX	(/36)
COLLEGE RIVERAINS (4 VOIX/PERS.) :	6 PRESENT - 0 POUVOIR	24 VOIX	(/36)
COLLEGE EXPLOITANT (18 VOIX/PERS.) :	2 PRESENT - 0 POUVOIR	36 VOIX	(/36)
COLLEGE SALARIES (18 VOIX/PERS.) :	1 PRESENT - 0 POUVOIR	18 VOIX	(/36)

TOTAL : 15 PRESENTS- 1 REPRESENTE = 16 MEMBRES SUR 25 ET 120 VOIX DELIBERATIVES SUR 216 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

La réunion débute à 14h10, les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 17 MARS 2023

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Un vote est demandé par la présidente de la CSS pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 7 mars 2023 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 17 mars 2023.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 120

BILAN DE LA SOCIETE SEDE

Un diaporama est présenté par Monsieur Fiori (en annexe).

Précisions sur les diapositives :

Diapo 2 : En 2023 il y a eu moins de déchets verts du fait d'une année plus sèche ce qui a donc induit une baisse de la production de compost.

Diapo 3 : Le site est entièrement contrôlé de l'entrée à la sortie. Les produits finis sont contrôlés en fin de fabrication.

Diapo 4 : Le taux de matières sèches et organiques est élevé. La qualité du sol est améliorée par l'apport de matières organiques.

Diapo 5 : L'azote est toujours inférieur à 3%, il est à libération lente avec absence de lessivage.

Diapo 6 : On retrouve beaucoup de Cuivre (Cu) et le zinc (Zn) du fait de leur présence dans les déjections animales

Diapo 8 : Le maraichage est passé devant les céréales, c'est une première. Ce n'est pas la même période de l'année qui est concernée en fonction de l'utilisation du compost. Cette diversification des usages permet une sortie régulière de compost de l'usine.

Diapo 9 : Nous réalisons une autosurveillance tous les mois et nous avons des contrôles externes et inopinés de la DREAL, nous pouvons constater que le taux d'abattement est très satisfaisant.

Diapo 14 : Les mesures de teneurs en matières organiques montre que les sols sont initialement très pauvres. Nous constatons que le taux de matières organiques après utilisation de nos produits est toujours supérieur à 2%. Nous pouvons donc rendre des sols fertiles même en partant de sols très pauvres.

PRESENTATION DE LA DREAL

Un diaporama est présenté par Madame Gerbaudo (en annexe).

TEMPS D'ECHANGE

Monsieur Bouillard : Les chiffres donnés sont rassurants, sur les chiffres d'Atmosud il est compliqué de distinguer ce qui vient du SEDE et ce qui vient de Fibre excellence. Il y a un problème d'odeur du fait de la proximité de l'installation avec les habitations. Il faudrait se demander comment dans le futur l'exploitant pourrait modifier le site pour régler ce problème.

Monsieur Soulier : Ma question est de savoir pourquoi le compost est à l'extérieur et non couvert ? Ne peut-on pas le confiner ?

Monsieur Buisson : On a déjà créé une haie qui longe le site pour améliorer la visibilité sur le bassin d'orage. Sur la partie stockage extérieurs toutes les phases les plus odorantes sont confinées et désodorisées. On a agrandi le biofiltre de 50% et ça semble bien fonctionner. Mais effectivement il reste le stockage de déchets verts à l'air libre.

Monsieur Fiori : Ce sont des déchets végétaux pas du compost de boues.

Madame la Sous-Préfète : La désodorisation se fait par captation via le biofiltre ?

Monsieur Fiori : Oui, seulement par biofiltration naturelle, on n'utilise pas de molécules chimiques.

Madame Blanc : Simplement, je pourrais dire que le problème vous l'avez traité à la source. Moi, je me suis située au bord des champs. À l'autre bout, nous avons été interpellés la semaine dernière par des habitants de Saint-Rémy-de-Provence, qui étaient extrêmement dérangés par l'odeur pestilentielle qui venait d'un épandage. C'est un problème que nous avons soulevé l'an dernier et qui demeure. J'avais, je pense, envoyé à madame la sous-préfète des documents relatifs à ce qui se passait dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, où il y avait un véritable contrôle de l'épandage qui était exercé.

Nous partons du principe que le compost, s'il est bien fait, n'a pas d'odeur, donc s'il y a cette odeur pestilentielle, c'est qu'il y a un problème à la source, il y a aussi un problème de quantité. On a l'impression, que SEDE se débarrasse un peu de son compost et que l'agriculteur accepte d'en prendre de grandes quantités et ça fume au bout du champ un certain temps, au grand désagrément des voisins, des passants. Je vois que le problème que nous avons évoqué l'an dernier n'a pas été résolu. Se pose aussi la question des boues que l'on reçoit quand même de très loin.

Pour les déchets, une décision gouvernementale a été prise, chaque département garde ses déchets ménagers, tandis qu'on pourrait se poser aussi la question en ce qui concerne les boues. On a l'impression que SEDE reçoit des boues de très loin quand même, puisque c'est la Corse, désormais, qui est concernée. Est-ce qu'effectivement SEDE peut gérer ces quantités-là sans avoir à déverser, et permettre à certains de déverser dans leurs champs des quantités inacceptables pour le voisinage.

Madame Gerbaudo : Les boues sont reçues sur le centre de compostage.

Madame Blanc : Oui, je comprends bien, mais l'odeur liée à des composts qui mélangent boues plus déchets est pestilentielle. Non, je ne dis pas que c'est déversé directement de la source au champ, ce n'est pas du tout ça. Cependant, l'odeur est pestilentielle, alors c'est peut-être de la décomposition des végétaux ou l'apport de boue, je n'en sais rien. Théoriquement, un compost, quand il est bien fait ne doit pas sentir.

Monsieur Buisson : Je ne sais pas d'où provient le compost dont vous parlez à Saint-Rémy-de-Provence. Aujourd'hui, le plan régional n'est qu'un principe de base, les boues viennent de la zone, de la région PACA. Certains engrais chimiques classiques peuvent eux venir de l'étranger. Alors oui ça ne vient pas exactement du même département mais ce n'est pas du tout inapproprié.

Monsieur Fiori : Il y a forcément des odeurs puisque le compost est organique. Un compost sans odeur c'est un compost minéralisé ou chimique.

Madame Blanc : Je pense qu'il faudrait créer un centre de contrôle, d'un lieu de contrôle, puisque ça existe dans les Alpes-de-Haute-Provence ou la chambre de l'agriculture, la DDTM, la DREAL et le Conseil départemental forment une mission d'expertise et de suivi des épandages.

Madame Lamriben : Je suis technicienne à la chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, ou on fournit des avis techniques. On n'a pas d'avis à fournir sur les composts normés. On fournit des solutions techniques aux agriculteurs pour mieux gérer leurs épandages. Sur les points normés en tant qu'experts MESE on n'a pas forcément la main.

Monsieur Chansigaud : Quelle est la structure des produits organiques entrants ?

Monsieur Fiori : Le seul coproduit qu'on utilise c'est les déchets verts broyés. On n'utilise pas de paille ni rien.

Monsieur Chansigaud : Et pour les déchets minéraux ?

Monsieur Fiori : Surtout des pains de laine qui peuvent être utilisés dans le compost, il peut aussi y avoir des boues qui servent à filtrer l'eau et dont on enlève les sédiments.

Monsieur Chansigaud : Il faudrait sonder les nappes aquifères se trouvant sous les épandages.

Monsieur Fiori : Le travail des sols est superficiel, que vous mélangiez la matière sur 0,10 ou 0,50 ça ne change pas grand-chose.

Pour revenir sur la constitution du sable, ça dépend aussi, pour beaucoup, de la méthode agronomique employée. Si, par exemple, comme faire du semis, on a toujours un sous-solage comme apport effectivement, là, une méthode agronomique de sous-solage permanent, de passer effectivement à un retournement, ce qui fait que ça peut mettre complètement en question la valorisation des sols qui ont été toujours présentés. C'est un peu le souci.

Sur les bactéries, le compostage se fait à plus de 70°C pendant plusieurs jours voire semaine, ça hygiénise les matières. Nous sommes tenus de respecter des seuils sur les bactéries et les parasites.

Monsieur Chansigaud : Il y a une percolisation sur la totalité des sols et donc sur les nappes aquifères et vous ne contrôlez pas les eaux. Je ne comprends pas pourquoi on ne vous demande pas de faire un contrôle de la nature des eaux sous les épandages.

Monsieur Buisson : Les formes organiques sont peu lessivables par nature. L'intérêt de l'apport organique est que les choses se fassent petit à petit quand les plantes en ont besoin, de manière générale lorsqu'il fait chaud et humide.

Monsieur Chansigaud : A la base l'objectif était que le traitement des déchets verts soit moins couteux grâce à la commercialisation du compost.

Madame Blanc : et qu'il y a un équilibre entre la vente et la transformation.

Non composé : C'est impossible d'arriver à l'équilibre, la vente permet seulement de faire des économies sur le coût de traitement.

Monsieur Mannoni : Pourquoi les quantités entrantes et sortantes ne sont pas équivalentes ? Vous dites que vos produits sont utilisés à 62% dans le maraichage alors qu'ils ne sont pas certifiés pour le maraichage bio.

Monsieur Buisson : Cette différence vient essentiellement de la perte en eau car les boues sont composées à 75% d'eau.

Monsieur Fiori : Sur la question de la certification on a varié notre qualité de compost, on a du compost UAB pour le bio. Certains agriculteurs ne veulent pas utiliser nos produits car il n'existe pas qu'un seul moyen d'augmenter la matière organique. On regarde et respecte les cahiers des charges. Nos composts contiennent 0,3% d'azote sous forme d'azote ammoniacal et quand ça se transforme en nitrate les plantes sont prêtes à les absorber.

Monsieur Buisson : Le taux de matières organiques du sol est en moyenne inférieur à 20% dans la région, on approche de la stérilité. Nos produits permettent des apports importants de compost et l'humus, de relever ses taux de matière organique.

Monsieur Mannoni : Le fumier s'achète à 300€ la tonne, à combien êtes-vous sur les ventes de tradisol ?

Monsieur Buisson : On est à 10 fois moins. Vous vous parlez du haut de gamme avec de petites quantités à l'hectare.

Monsieur Perot : Toutes les matières ne sont pas à 300€ la tonne. Nous nous sommes entre 15 et 20 euros la tonne.

Monsieur Mannoni : La charte d'épandage est-elle vraiment respectée l'été ?

Monsieur Perot : Pour moi il n'y a pas d'interdiction l'été.

Monsieur Fiori : Effectivement il y a des préconisations d'épandage mais il n'y a pas d'interdiction l'été, les céréaliers n'ont pas d'autre choix que d'épandre en été.

Vendre à coût responsable c'est aussi soutenir les agriculteurs, 30€ la tonne peut paraître pas cher mais il faut y ajouter les frais d'épandage.

Monsieur Mannoni : Nous avons un cahier des charges et sommes obligés de nous y tenir.

Monsieur Regnier montre à l'assemblée des résidus de plastique trouvés dans du compost sur une parcelle de Tarascon.

Monsieur Buisson : Ce produit est un produit criblé à grosse maille, nous nous n'en produisons pas. La réglementation sur les plastiques devrait être renforcée. Aujourd'hui nous avons une teneur à respecter sur les matières inertes. Nous on fait la séparation des plastiques quand on crible, c'est en général avec une maille de 20 mm On a les moyens de jouer sur cette maille.

Monsieur Regnier : Aujourd'hui dans les produits que vous vendez est-ce que vous savez si vous êtes au-dessus des valeurs à respecter ?

Monsieur Fiori : Bien sûr parce que ça fait partie de la base des réalisations, on analyse partout tous les paramètres qui ont des limites à respecter.

Madame la Sous-Préfète : Est-ce que vous avez un chiffre à nous donner ?

Monsieur Fiori : Ça dépend des types de composts. Il n'y a pas de moyenne sur les taux de matières inertes, il s'agit d'une valeur en pourcentage inférieure à un seuil. Je ne peux pas vous donner de valeur précise car ça dépend des produits.

Monsieur Regnier : Pourquoi vous ne donnez pas la moyenne par type de compost alors que vous n'avez que 3 produits ? Qu'est-ce que vous faites pour vous améliorer, pour qu'il n'y ai pas de plastique ?

Monsieur Perot : On a des aspirateurs à plastique pour essayer d'extraire les plastiques sur un tapis. Pour le verre on n'a pas vraiment de solution. C'est principalement par le criblage que l'on peut s'améliorer. On essaie de régler la maille de criblage. Nous pourrons vous communiquer les valeurs par type de produits il n'y a aucun problème.

Madame la Sous-Préfète : On note bien que vous communiquerez les taux de matières inertes pour qu'elles soient ajoutées au compte-rendu. [Le tableau d'analyse des inertes a été ajouté en annexe].

Monsieur Bouillard : Sur les matières inertes il y a un contrôle de la chambre d'Agriculture.

Madame Lamriben : Nous sommes souvent confrontés au problème du plastique, il y a effectivement des valeurs limites à ne pas dépasser. L'objectif est de valoriser les déchets en travaillant à la source c'est-à-dire par la sensibilisation des citoyens et la gestion des déchèteries. Il y a une amélioration de la qualité des produits ces dernières années. Les produits parfaits sont très chers.

Monsieur Buisson : On a une demande de la commune de Beaucaire pour les accompagner sur le traitement des déchets ménagers.

Monsieur Regnier : Dans le compost vous cherchez la présence de produits phytopharmaceutiques ou de pesticides ?

Monsieur Buisson : Non, on recherche les éléments définis par les différentes normes. Dans la transformation faite par le compostage ces molécules sont dégradées.

Monsieur Perot : Nous on contrôle en fonction de la réglementation. Après il y a l'INERIS qui fait des études plus globales.

Monsieur Regnier : Est-ce prévu de faire des analyses sur les nappes des parcelles épandues ?

Monsieur Perot : Aujourd'hui non. Dans une nappe il est difficile de déterminer les sources de pollution.

Madame Blanc : Est-ce qu'on peut savoir combien de clients vous avez dans les Bouches-du-Rhône et le nombre d'hectares concernés ?

Monsieur Perot : On ne peut pas vous donner le nom de nos clients mais on vous donnera le nombre d'hectares par secteurs et le nombre d'habitants par communes.

Madame Blanc : Un rapport du commissaire au compte indiquait que le compost était peu odorant et que «il convient de s'assurer que l'exploitant en prendra toute disposition utile pour éviter l'émission et la propagation d'odeurs. ». Ça doit être quand même un des grands objectifs, faire en sorte que la population locale n'ait pas quand même à subir les effets de l'épandage.

Monsieur Couturier : Ça, c'est quelque chose dont j'avais parlé l'année dernière, c'est de mettre en évidence les concentrations au niveau des gisements. Pourquoi cette concentration sur la commune ? Chaque territoire est censé s'occuper de ses propres déchets, ça avait été dit, ça avait été écrit dans le compte rendu. Je suis surpris de ne pas l'avoir vu dans votre présentation. Parce que la difficulté, c'est de concentrer tous les problèmes sur Tarascon. Au niveau du traitement, ça engendre des nuisances. Alors oui vous faites toujours de très belles présentations. Encore une fois, félicitations. Sauf que nous sommes les enfants du pays, on vit sur place. On a des gros problèmes de nuisance sur les enfants à l'école tous les jours.

On est capable de savoir de quel site proviennent des odeurs qui sont très caractéristiques, pourtant vous vous renvoyez la patate chaude avec Fibre Excellence.

Deux fois sur trois, on arrive plus à faire des déclarations sur AtmoSud. Il y a un souci avec application. Il faut que l'outil soit diffusé, que les gens soient au courant des odeurs.

J'aimerais bien qu'on soit en phase sur ces problèmes, parce qu'on a l'air de ne pas l'être. On a des problèmes de nuisance dans le quartier. Il faut appeler un chat un chat. Il faut travailler sur ce sujet. L'industriel dit qu'il n'y pas de problème.

J'avais proposé l'année dernière que les prochaines CSS se déroulent sur le parc. On serait sur place, on pourrait constater la réalité, parce que même si ici on n'est pas loin, on n'est pas sur place.

Quand vous parlez de contrôle, c'est de l'autocontrôle ou est-ce que vous avez des contrôles inopinés aussi ? Ça, c'est important. Je ne sais pas, parce que vous avez parlé de contrôle, mais on ne sait pas si c'est de l'autocontrôle, si ce sont des contrôles inopinés et est-ce que c'est les vrais contrôles inopinés ? C'est-à-dire que vous n'êtes pas prévenus. Il y a des contrôleurs pour checker le problème.

Monsieur Mathiot : Il faut que l'outil Signal'air fonctionne. On est tous conscients qu'il y a des gens qui ne connaissent pas l'outil, mais quand même on constate qu'il y a des gens qui l'utilise de temps en temps. Il me semble que dans la présentation qui nous a été faite, personne ne masque le problème, il existe pour SEDE mais il semble que FibreExcellence pèse plus lourd dans ce problème d'odeurs.

Madame Gerbaudo : Oui les contrôles sont inopinés, nous demandons à un laboratoire de contrôle de contrôler certains paramètres et on ne prévient pas l'exploitant.

Monsieur Regnier : Une étude de dispersion sur les odeurs du site a été prévue. Elle analyse les panaches pour vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur et un pannel est suivi par un bureau d'étude. Les études sont conformes mais le ressenti des riverains n'est pas au rendez-vous. Votre arrêté d'autorisation d'exploitation dit que vous ne devez pas incommoder le voisinage.

Monsieur Buisson : pour qu'on puisse bien analyser les signalements d'Atmosud il est important que les adresses soient bien identifiées.

Monsieur Mathiot : Effectivement il faut bien positionner les signalements.

Madame Gerbaudo : Moi quand je suis venue je n'ai pas constaté d'odeurs. C'est très subjectif les odeurs.

Monsieur Couturier : Ce n'est pas possible, ça ne m'est jamais arrivé de passer à côté de la SEDE sans rien sentir.

Il faut peut-être réfléchir à autre chose, je ne sais pas moi, vous dites il y a une réglementation qu'on respecte et on essaye de sensibiliser, en général vous vous cachez derrière ça, mais ce n'est peut-être pas suffisant. C'est la trajectoire qui n'est pas bonne. Votre trajectoire, elle n'est pas bonne. Vous dites

que vous respectez la réglementation mais pour nous en tant qu'habitant de la région, ce n'est pas entendable.

Monsieur Perot : Il faut continuer de tenir la CSS ici ou tout du moins la présentation mais il faudrait l'accompagner d'une visite de site.

Monsieur Bouillard : Les enquêtes auprès des habitants de Tarascon ont montré qu'il y avait de gros problèmes d'odeurs, c'est une réalité. C'est une nuisance continue qu'il va falloir traiter de manière plus efficace.

Monsieur Valette : Je représente l'École du Petit Castelet. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit sur l'odeur, mais c'était pour confirmer qu'effectivement il y a une gêne pour l'école, pour les enseignants et ils s'en plaignent régulièrement. Nous n'avons pas la climatisation et laissons donc les fenêtres ouvertes. Il y a les vents du nord-ouest. C'est vraiment très pénible pour assurer les classes dans de bonnes conditions.

Monsieur Chansigaud : D'abord merci à la Chambre d'agriculture, qui a véritablement été pertinente. Je pense qu'il y a une responsabilité au-delà de dialoguer, justement. Ça, c'est important. Parce que, aujourd'hui, le citoyen veut le meilleur, bien évidemment sans faire ce que le meilleur impose. C'est-à-dire une certaine forme de contrainte. On avait déjà remarqué à l'époque la présence de plastiques, ce doit être une responsabilité importante des collectivités territoriales et des exploitants donc la sensibilisation doit être faite aussi directement auprès des usines.

Monsieur Regnier : Sur les odeurs, est-ce que l'exploitant peut aujourd'hui s'engager sur quelque chose pour améliorer les choses sur cette problématique ?

Monsieur Perot : Nous allons essayer de nous améliorer mais il faut que l'on ait des éléments précis et que l'on sache exactement de quel endroit ça vient. Une étude olfactométrique est faite tous les ans et une étude dispersion y est ajoutée à la demande de l'exploitant.

Monsieur Couturier : C'est permanent, monsieur, c'est permanent. Les locaux, vous pouvez le témoigner, si vous voulez, c'est permanent.

Madame Blanc : Est-ce que les agriculteurs doivent respecter un délai de stockage maximal avant d'épandre ?

Monsieur Buisson : Non il n'y a pas de réglementation.

Monsieur Regnier : La réglementation n'est pas assez draconienne. On est gênés en tant que citoyens.

Madame Blanc : Peut-on avoir les études du MESE et savoir pourquoi les actions sont différentes en fonction des départements ?

Madame Lamriben : Je ne peux pas émettre d'avis sur les produits normés dans le cadre du MESE.

Madame Blanc : Ça n'avance pas, il y a des agriculteurs qui épandent largement.

Madame Lamriben : Les agriculteurs n'ont aucun intérêt à faire ça.

Monsieur Chansigaud : Nous étions présents au procès de Fibre Excellence et ils ont dit que les odeurs étaient normales. Je ne connais pas d'usine de pâte à papier qui ne sente pas. Le problème auquel nous sommes confrontés, c'est l'implantation et la construction riveraine. L'usine de facto, quand on l'a implantée, on savait de toute façon que ça sentirait. Le problème qu'il y a, c'est que, de toute façon, aujourd'hui, être zéro odeur, ce n'est pas possible. Alors comment on gère en fait l'aménagement du territoire, parce que le problème de fond, il est là. Plus on se rapproche des unités de production, plus on est confronté à un mal-être des citoyens.

Monsieur Couturier : Il faut comprendre les motivations des agriculteurs pour l'utilisation de ce produit. Je suis producteur, je connais le sujet des composts, je les utilise. La motivation de mes collègues à utiliser ce genre de produit, c'est essentiellement une motivation économique. Le produit qui nous a été présenté tout à l'heure c'est l'hypothèse 11, 30 €, la moyenne est plutôt autour des 15 €.

Ce qui se passe c'est que, il semblerait que parfois il y a des opérations promotionnelles parce que le site ne dispose pas de très grosse capacité de stockage. Il faut que la marchandise parte à certains moments. Il y a des opérations spéciales, il faut évacuer la marchandise sur le site et il faut trouver une solution de stockage, chercher les exploitants agricoles, et on se retrouve avec des tas stockés sur les parcelles, parfois pendant des mois, chez les exploitants agricoles avec les enjeux que ça comporte.

Monsieur Reigner présente des photographies. L'une d'entre elle illustre un arrosage des tas de compost pour éviter l'incendie, en découle l'échange suivant :

Monsieur Fiori : C'est un problème universel lié au compostage, c'est l'auto-combustion. On fait une gestion sur l'usine pour essayer de réguler au mieux le taux d'humidité dans le compost. On ajoute de l'eau au niveau du criblage pour essayer de rééquilibrer le taux de matières sèches autour de 65% et on communique aux utilisateurs de ne pas trop faire durer le stockage.

La quatrième photographie présentée donne lieu à une réponse de Monsieur Fiori :

Monsieur Fiori : A la mise en service on peut avoir des vérifications de l'étanchéité des bâtiments, ça peut être ça. On a des contrôles très stricts, à chaque issue des 4 phases il y a des petits réajustements.

Madame la Sous-Préfète : Concernant l'auto-combustion est-ce que vos clients vous informent de ces phénomènes ? Est-ce que ça peut être dû à un problème de surstockage ou de composition du tas ?

Monsieur Fiori : L'auto-combustion est mystérieuse mais la durée de stockage va jouer.

Monsieur Couturier : Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure : est-ce qu'il vous arrive de faire des promotions pour faire partir vos stocks ? Parce qu'il faut éviter d'arrêter l'usine, d'évacuer le parc. Dans ces conditions, mettez-vous en place des offres particulières pour les usagers, pour les inciter à prendre la marchandise ? Ce qui incite l'agriculteur à surstocker, parce que le produit, parfois, il est un montant symbolique ?

Monsieur Fiori : La diversification des cultures utilisatrices permet de quand même bien gérer les stocks, on a quand même la possibilité d'avoir des solutions à peu près tous les moments de l'année. On ne met pas en place des prix symboliques pour que les stocks partent, ce n'est pas dans notre politique.

Monsieur Couturier : Pourtant des collègues me disent qu'ils ont bénéficié d'offres particulièrement attractives et c'est pourquoi on se retrouve avec parfois des surstocks sur champ qui sont disproportionnés par rapport aux recommandations.

Monsieur Fiori : Il y a d'autres vendeurs de compost, ce n'est pas forcément nous.

Monsieur Reigner : Il faut arrêter de vendre aux clients qui sur-stockent, je pense que c'est votre responsabilité.

Monsieur Chansigaud : Toutes les sociétés déstockent, Amazon déstocke, tout le monde déstocke, le système est tel qu'il est. Je ne comprends pas le débat. Je ne comprends pas où on veut aller. Parce que la responsabilité de l'industriel s'arrête à un moment donné et c'est la responsabilité de l'utilisateur qui prend le relai. Ça va nous apporter quoi de tout mettre sur le dos du producteur ? Vous voulez qu'il soit absolument responsable jusqu'au bout ?

Madame la Sous-Préfète : Est-ce que le SDIS pourrait nous faire un point sur le nombre d'auto-combustion avec une carte des phénomènes ?

Monsieur Pointout : On pourrait avoir certains chiffres mais on ne connaît pas la cause de tous les feux donc on n'a pas de chiffres exacts. La hauteur des tas et la quantité stockée influe. Notre stratégie

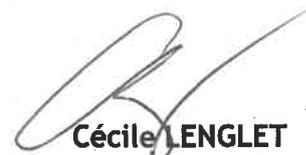
opérationnelle est plutôt de déplacer les tas plutôt que d'éteindre. Il s'agit en général d'auto-combustion. Ce type feu souvent, apparaît, par rapport au phénomène de fermentation qui a lieu à l'intérieur, qui est dû notamment à la hauteur des tas.

Aujourd'hui, la SEDE n'a pas forcément de pouvoir sur la quantité et la hauteur des tas sur les champs. Par contre, il faut partager largement l'information aux agriculteurs, sensibiliser sur le fait qu'il faut privilégier les petits tas. Il y a souvent des contrôles par caméra thermique qui nous permettent de voir, justement, si on a un début d'incendie au cœur du tas. Dans ce cas-là on demande aux agriculteurs, de venir avec leurs tracteurs pour nous aider à tout déplacer.

Madame la Sous-Préfète : Il faudrait peut-être que la chambre d'agriculture fasse une formation sur ce sujet auprès des exploitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la CSS se termine à 12h14.

La Présidente de la CSS



Cécile LENGLET
Sous-Préfète d'Arles

**SITE DE COMPOSTAGE
PROVENCE COMPOST
CSS 13 Février 2024**



RESULTATS ANNÉES 2022 et 2023

(tonnes de matière brute)

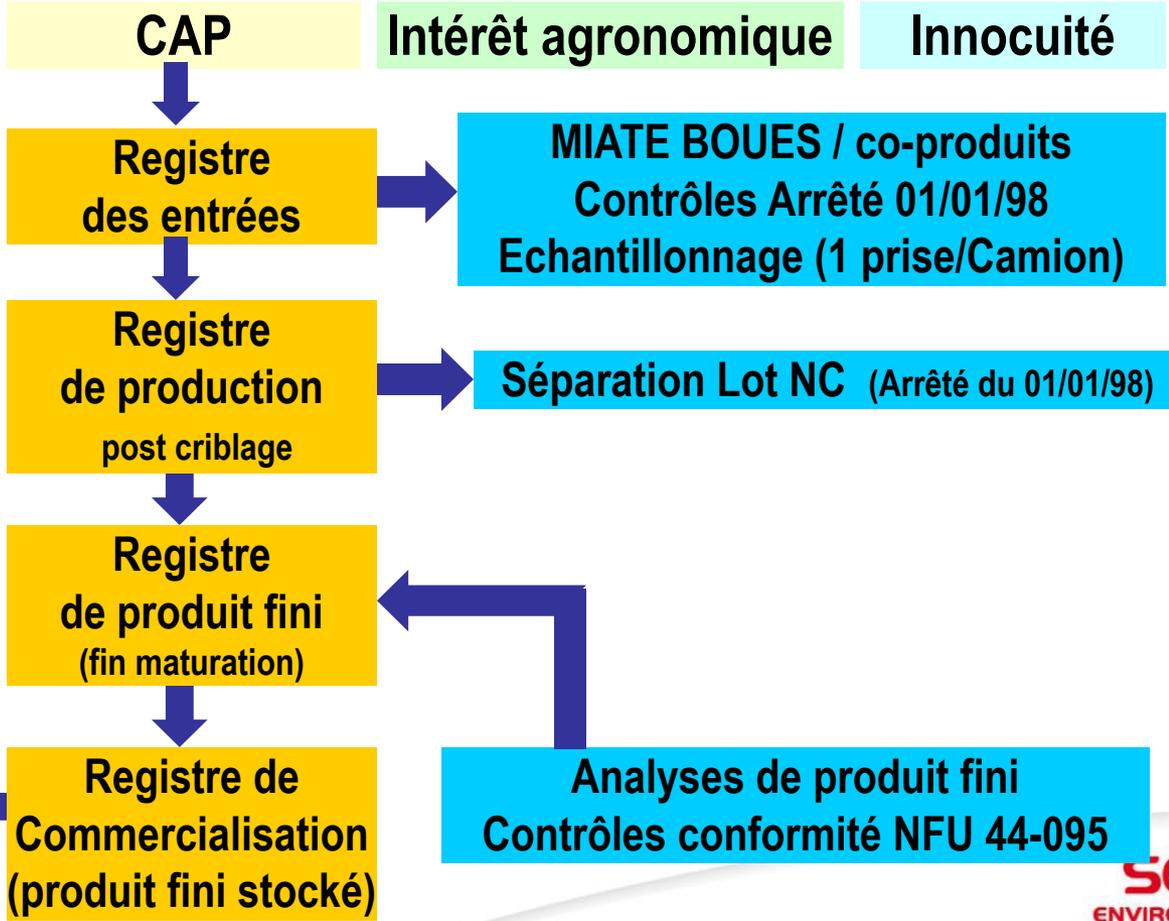
MATIERES ENTRANTES	2022	2023	SEUIL ARRETE
BOUES D'ÉPURATION	45 466	45 283	
AUTRES CO PRODUITS ORGANIQUES	20673	21 687	
DÉCHETS MINÉRAUX	1 423	1 019	
<i>SOUS TOTAL</i>	67 562	67 989	77 000
DÉCHETS VERTS	28 193	26 191	40 000
TOTAL ENTRANTS	95 756	94 180	117 000
COMPOSTS SORTANTS	2022	2023	
COMPOSTS DE BOUE NFU 44095	27 979	26 850	
COMPOSTS DE DÉCHETS VÉGÉTAUX NFU 44051-4	6 535	4 463	<i>label UAB</i>
COMPOSTS DE BIODECHETS NFU 44051-10	12 784	10 258	
TOTAL COMPOSTS SORTANTS	47 298	41 571	



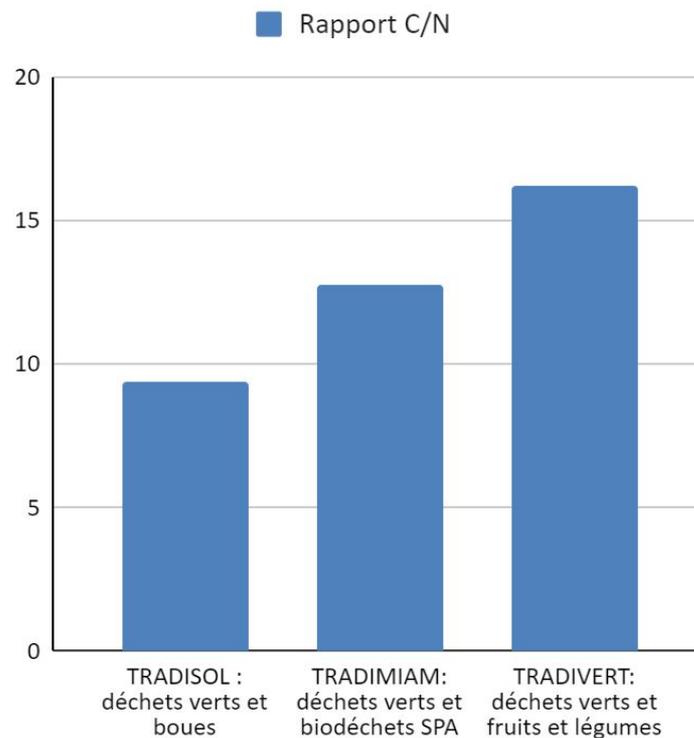
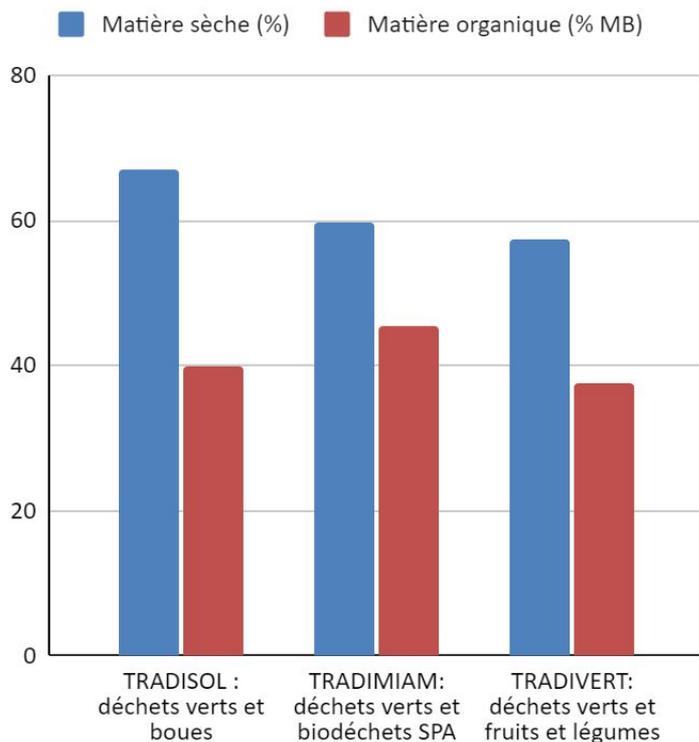
TRACABILITE / INNOCUITE



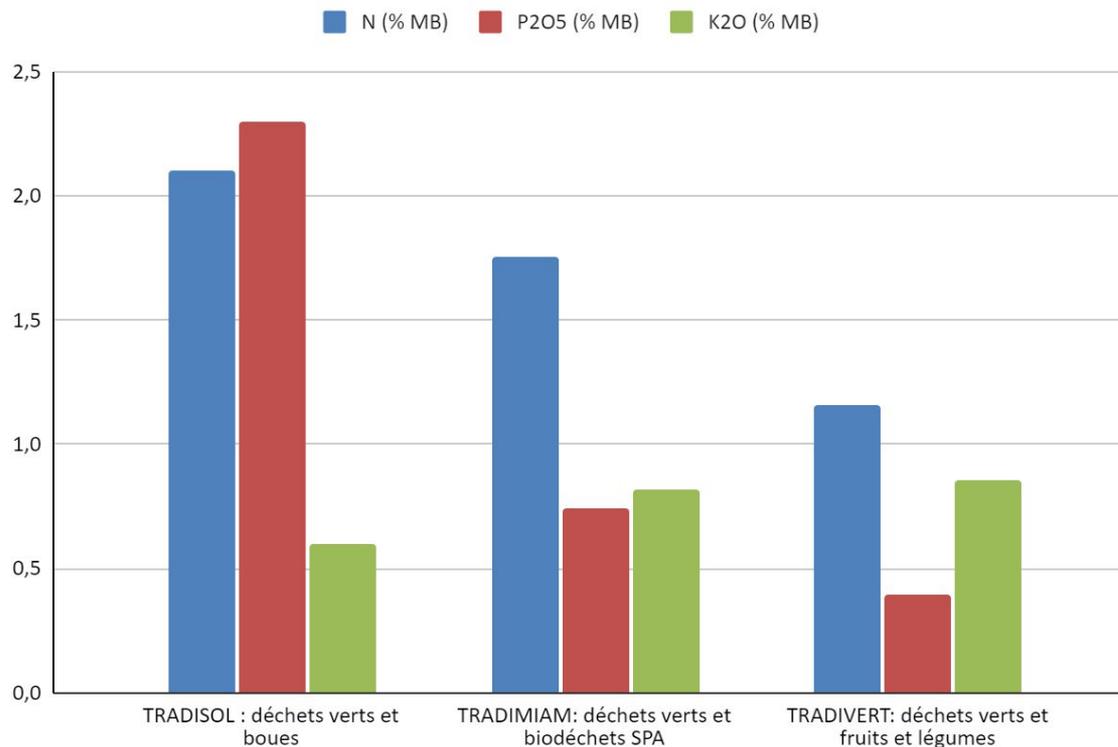
Plan qualité



La qualité agronomique des différents composts en 2023



La qualité agronomique des différents composts en 2023



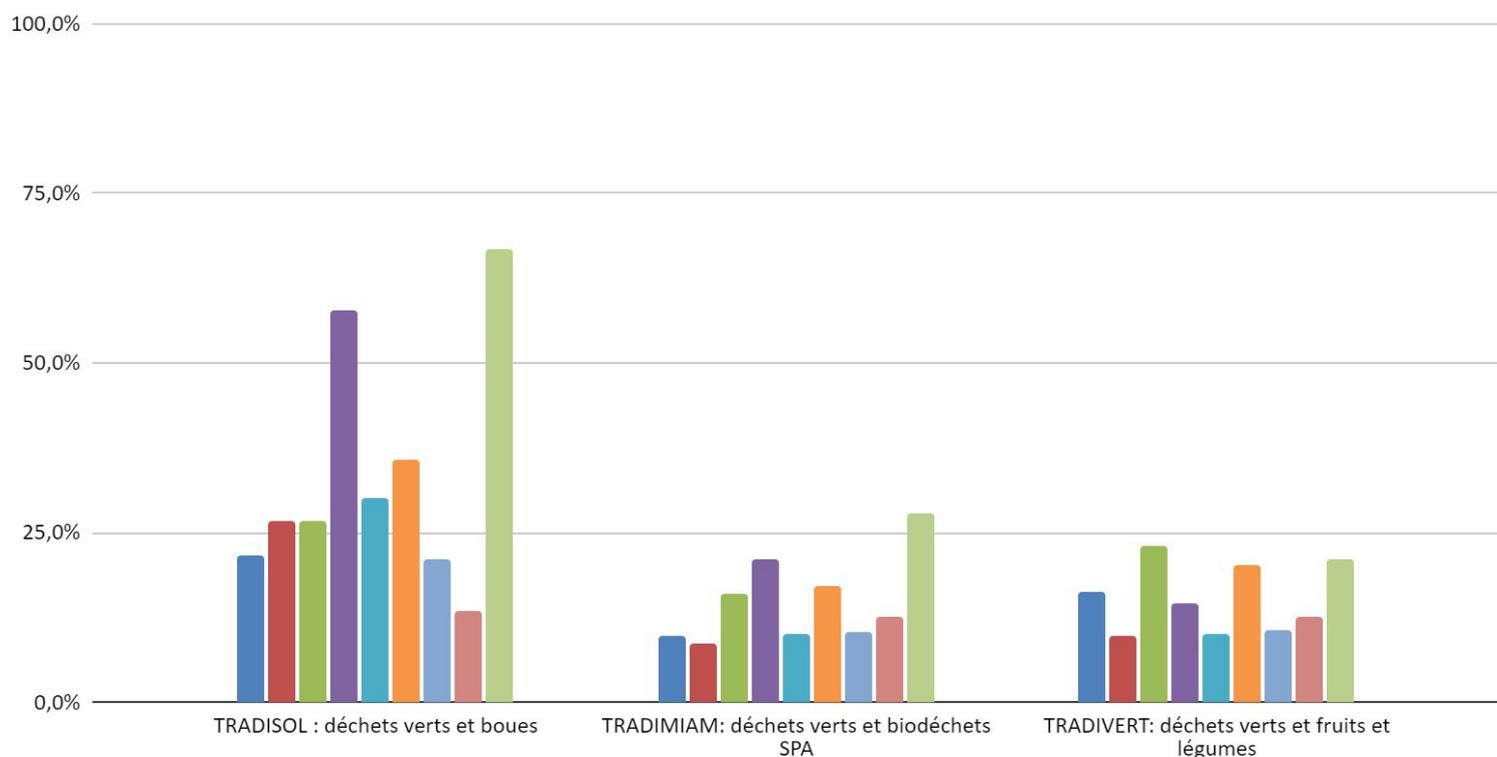


La teneur en Eléments Traces Métalliques des différents composts en 2023

exprimé pour chaque élément en % de sa valeur limite réglementaire

exprimé pour chaque élément en % de sa valeur limite réglementaire

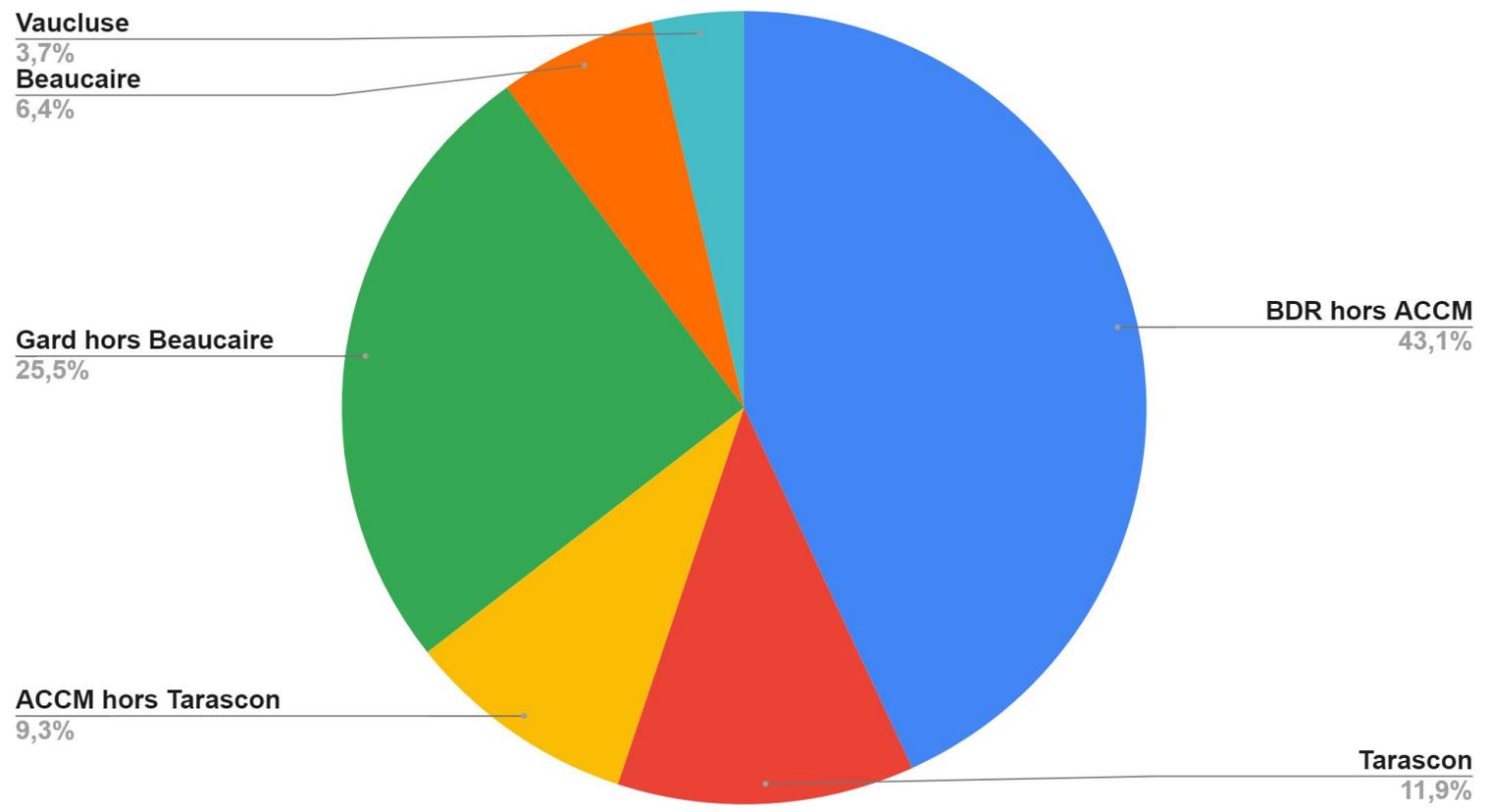
As Cd Cr Cu Hg Ni Pb Se Zn





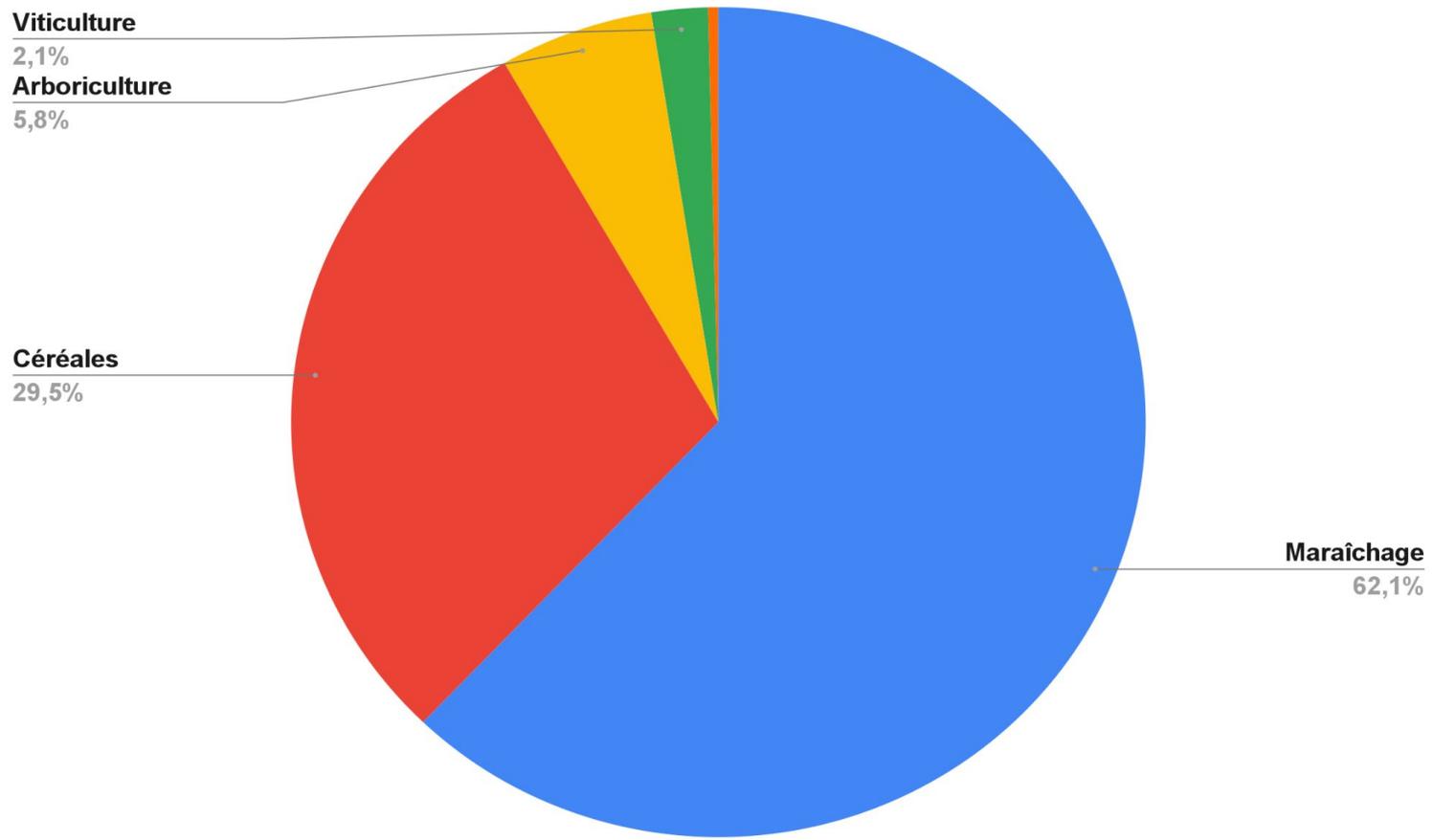
Les débouchés des différents composts

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES COMPOSTS 2023





DEBOUCHES DES COMPOSTS 2023 PAR CULTURE





CONTRÔLES ET SUIVI DE L'EFFICACITÉ DU BIOFILTRE 2023

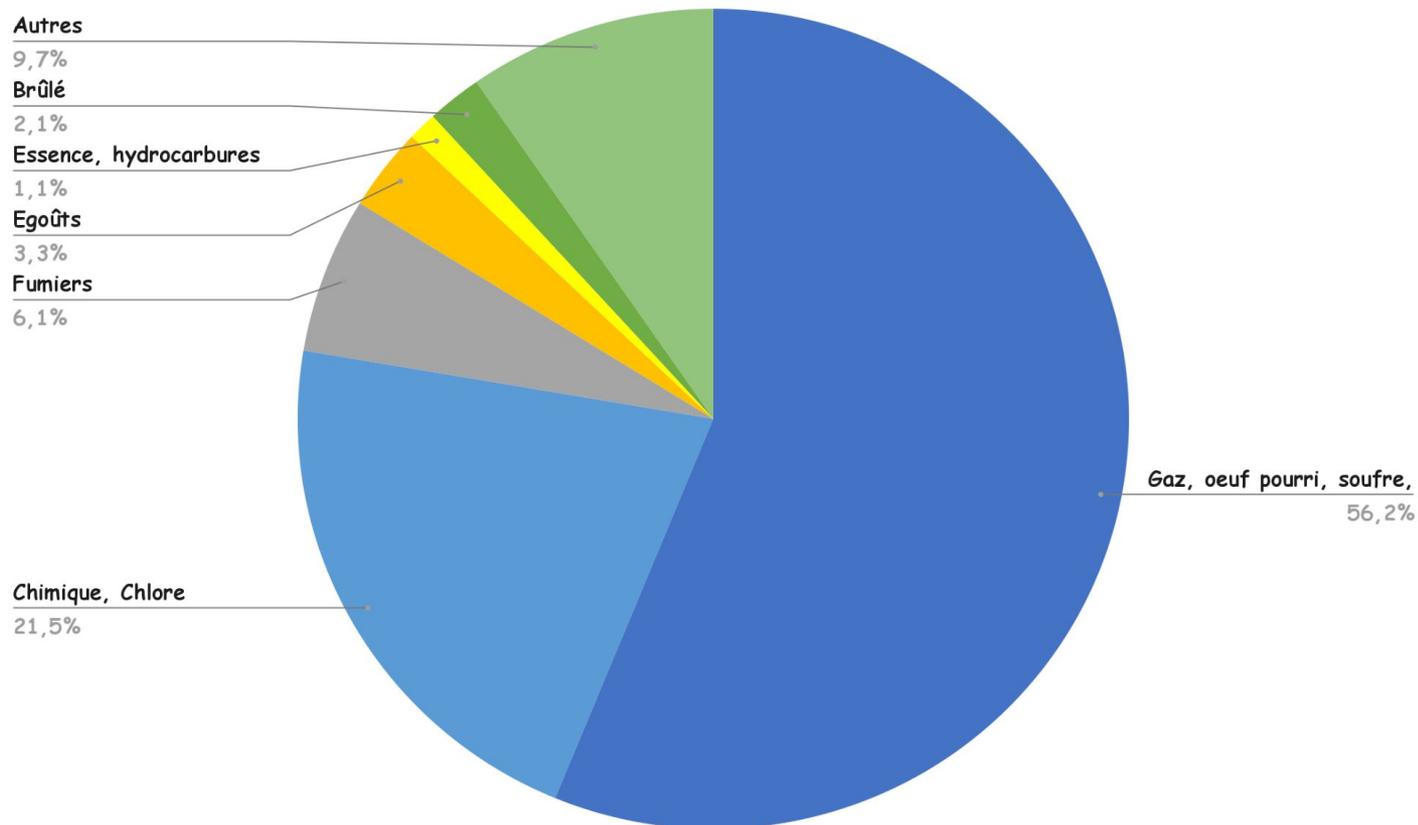
<i>en mg/m3</i>		Entrée biofiltre	Sortie biofiltre	Taux d'abattement
ammoniaque NH3	Contrôle Olentica du 4/5/23	64	1,00	98,50%
	Contrôle Olentica du 15/11/23	57	0,34	99,40%
	Contrôle Inopiné du 12/10/23	60	0,19	99,70%
<i>seuil à respecter</i>			20	



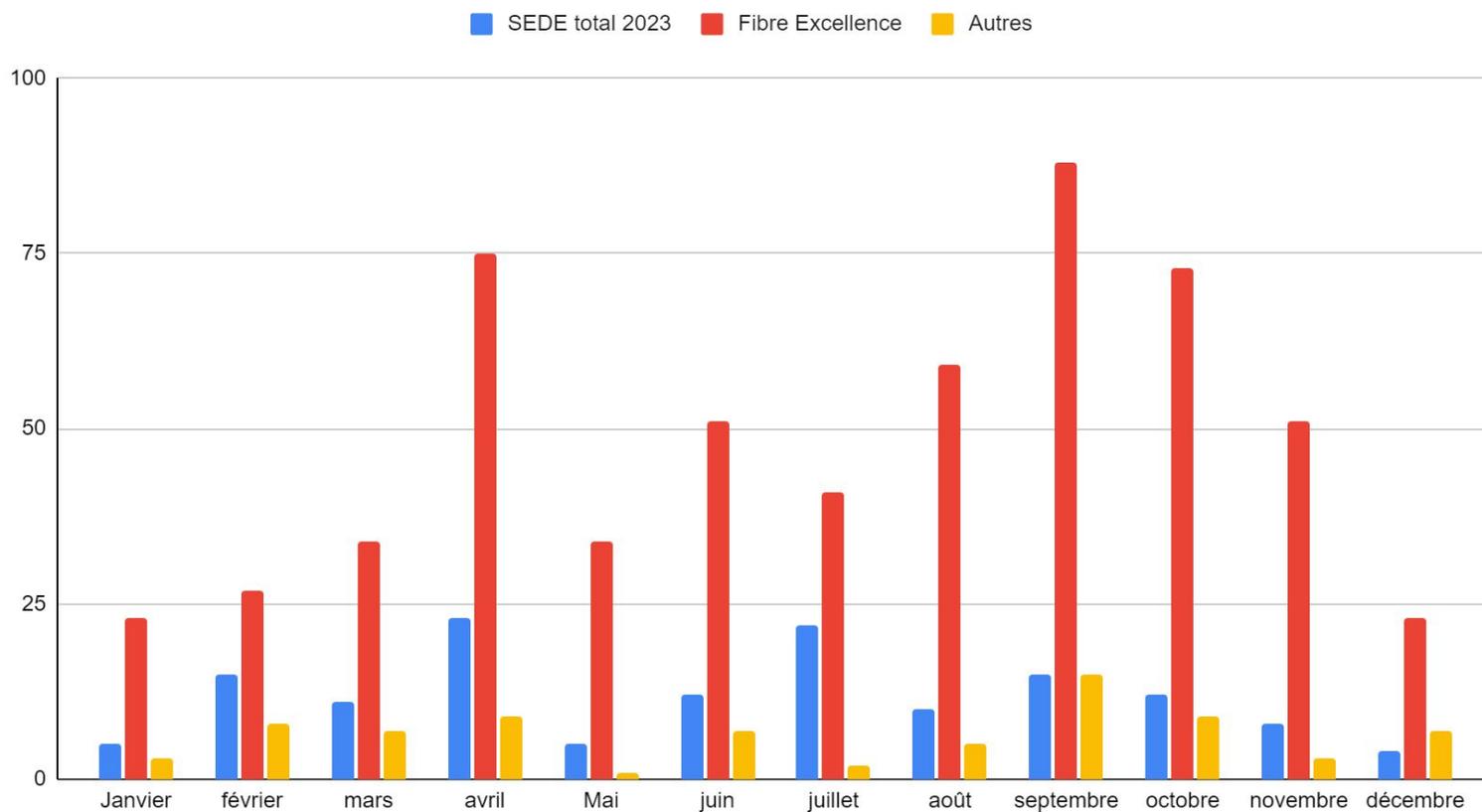
Suivi des odeurs

Données issues des résultats *ATMOSUD 2023*

AtmoSud
Inspirer un air meilleur



ORIGINE DES ODEURS (Source données ATMOSUD 2023)

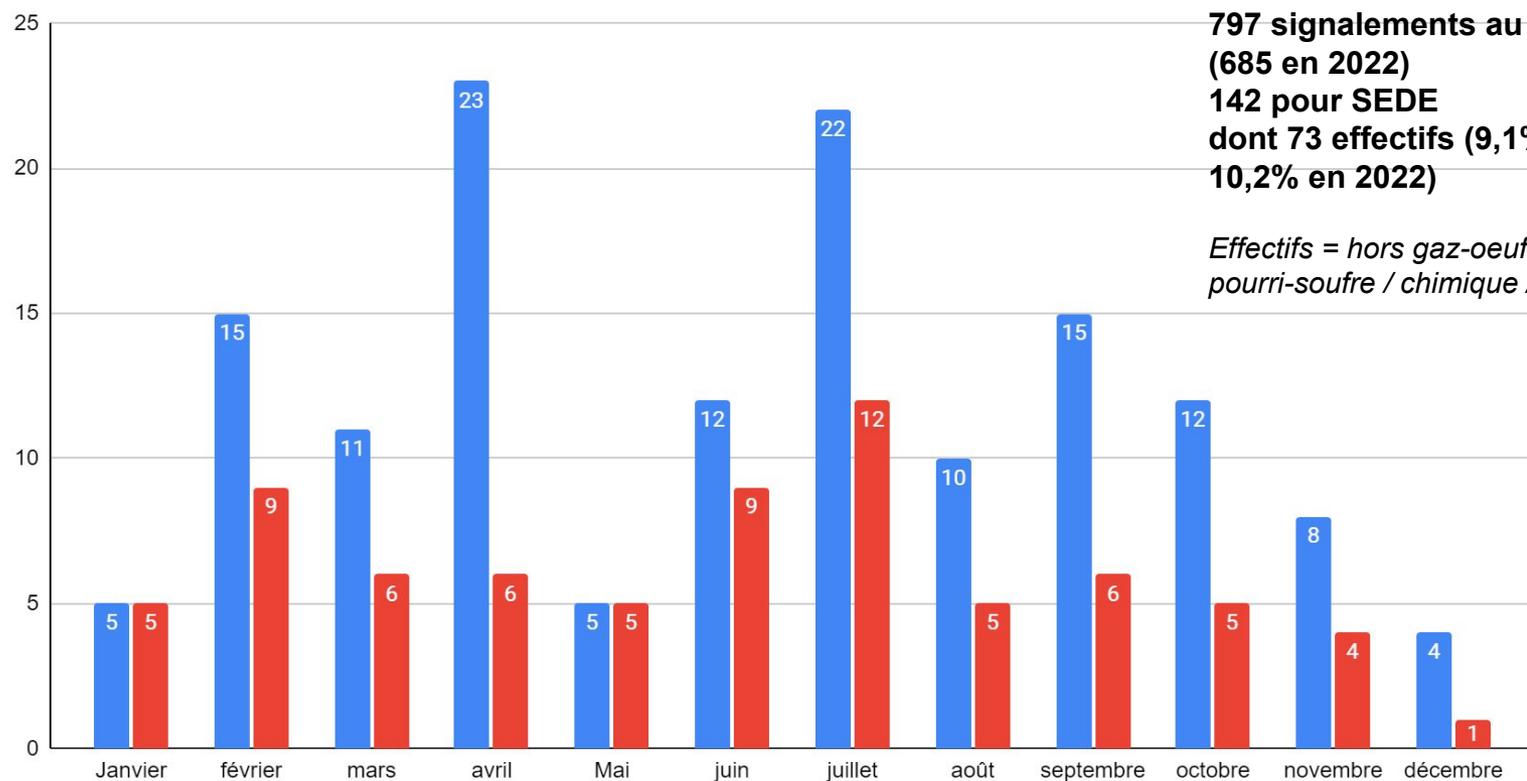


SEDE : 18 % du global, ou 9 % hors soufre ou chimique



SIGNALEMENTS ATMOSUD 2023

■ SEDE total 2023 ■ SEDE effectif 2023



**797 signalements au global
(685 en 2022)
142 pour SEDE
dont 73 effectifs (9,1% pour
10,2% en 2022)**

*Effectifs = hors gaz-oeuf
pourri-soufre / chimique / brûlé*

Effectifs = hors gaz-oeuf pourri-soufre / chimique / brûlé



LES TRAVAUX 2023

Rénovation du bâtiment acier de 14.500 m² : phase 4 et dernière (juin à octobre 2023)

Aménagement définitif de la parcelle d'extension sud de 8.000 m² (mai à juin 2023)

Remplacement de 10 portes sectionnelles rapides des quais de réception (avril et octobre 2023)

Amélioration de la détection incendie avec installation de caméras thermiques sur les points sensibles

LES TRAVAUX 2024

Rénovation définitive de la zone incendiée en 2022 : travaux programmés du 15 mars à fin juillet 2024



Effet d'un apport de composts de boues sur une longue durée

	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	Parcelle 5	Parcelle 6	Parcelle 7	Moyenne	Résultats d'analyses de sols locaux avec épandages depuis 2005
Taux de matière organique en %	2,4	3,7	2,7	4,4	3,3	3,0	2,3	3,11	
	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4	Parcelle 5	Parcelle 6	Parcelle 7	Moyenne	Valeur limite réglementaire
Cadmium	0,28	0,33	0,34	0,4	0,28	0,39	0,39	0,34	2
Chrome	36,9	34,4	44	34,6	29,7	39,4	40,3	37,04	150
Cuivre	32,1	48,7	37,5	75,7	46,3	44,3	31,4	45,14	100
Mercure	0,029	0,038	0,032	0,042	0,041	0,038	0,03	0,04	1
Nickel	35	32,7	34,1	34,5	29	35,7	33,8	33,54	50
Plomb	22,9	19	18,4	19,3	17	23,2	22,8	20,37	100
Zinc	80,3	96,2	84	101,4	86,8	105,6	83,2	91,07	300



Les sols locaux sont en moyenne pauvres en matière organique (moyenne entre 1 et 1,5%)



Effet d'un apport de compost de boues sur une longue durée

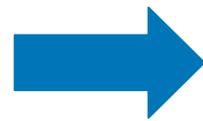
Le programme **Qualiagro** (INRAE en partenariat avec Veolia) démontre après 23 ans de suivi d'épandage de composts de MIATE, de composts de déchets verts ou de biodéchets en comparaison à d'autres matières organiques (fumiers, etc..) ou témoins sans apports de matière organique :

- **L'absence de risques liés aux éléments traces tant pour les plantes que pour les sols**
- **Un gain net de rendement lié à l'augmentation du taux de matière organique et au gain de fertilité chimique (N: +60%, P: +23%, K:+16%)**
- **Bénéfices nets sur la rétention en eau (+9,3%)**
- **Une économie d'engrais minéraux**
- **Une forte amélioration de la stabilité structurale,**
- **Une augmentation des vers de terre (+160%), et de la l'activité biologique du sol**

Quali
Agro



Effet d'un apport de compost de déchets sur une longue durée



Si on augmentait de 4/1000 par an le stock de carbone dans les sols, cela permettrait de stopper l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère liée aux activités humaines



Pour l'année 2023 , l'utilisation de 42 800 tonnes de compost SEDE c'est :
- 2 200 tonnes de CO2 évitées



Merci de votre attention





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) – SEDE ENVIRONNEMENT - TARASCON

Unité inter-départementale Vaucluse-Arles

13 février 2024

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Visite d'inspection du 28 février 2023

Thèmes de la visite :

- Odeurs et rejets atmosphériques
- Procédures : entretien du biofiltre, gestion des portes et gestions des lots de composts
- Incendie

Constats :

- Aucun écart à la réglementation (9 points de contrôles)
- 3 points de contrôle susceptible de suites :
 - Communiquer les modalités de suivi de l'efficacité du biofiltre (maintenance, date de renouvellement du substrat, etc.) → **Fait**
 - Transmettre les modalités de gestion des produits finis → **Fait**
 - Transmettre la réception de la bâche incendie par le SDIS → **Fait**

Contrôles inopinés 2023

Deux contrôles inopinés réalisés :

- sur le volet eau → en attente des résultats
- sur le volet air (biofiltre) → conforme (prélèvement le 12/10/2023)

Instructions 2023

→ Demande d'ouverture le samedi matin pour l'accueil des déchets verts des déchetteries du secteur « Bouches du Rhône » (déchetteries de Tarascon, Boulbon, Saint Étienne du Grès, Maussane les Alpilles et Saint Rémy de Provence)

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité interdépartementale Vaucluse Arles

Service de l'État en Vaucluse – DREAL PACA – UD84
84905 AVIGNON CEDEX 9
Tél. 04 88 49 00 00

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN